

10 décembre 2012

Communiqué de presse

Une calculatrice pour évaluer l'impact sur la facture de l'évolution tarifaire du gaz

Au moment où la Ministre chargée de l'énergie annonce une hausse de 2,4% des tarifs réglementés du gaz au 1^{er} janvier 2013 et un remaniement de la formule tarifaire, le médiateur national de l'énergie met à disposition des consommateurs des calculatrices sur le site www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics.

Hausse des tarifs réglementés du gaz, annulation et révision rétroactive des tarifs, rattrapage de facturation, annulation du TURPE 3...

Ces décisions ont de quoi déboussoler les consommateurs, qui peinent déjà à comprendre le fonctionnement du marché de l'énergie, comme l'a démontré la [dernière édition du baromètre annuel Energie-Info](#).

Pour les aider à s'y retrouver et à comprendre leurs factures, le médiateur national de l'énergie et la Commission de régulation de l'énergie mettent à disposition des consommateurs des calculatrices sur le site www.energie-info.fr.

Les trois premières calculatrices permettent à chaque consommateur :

- d'évaluer l'impact précis de l'augmentation des tarifs réglementés de gaz sur sa facture (2,4% au 1^{er} janvier 2013) ;
- de calculer le montant de sa facture de rattrapage des tarifs réglementés de gaz (4^{ème} trimestre 2011) ;
- de vérifier si le montant de la CTA (contribution tarifaire d'acheminement) indiqué sur sa facture d'électricité est correct.

D'autres calculatrices enrichiront rapidement ces outils pratiques, à destination des particuliers comme des professionnels, comme celle permettant de calculer l'impact de la hausse de la CSPE (contribution aux charges de service public de l'électricité) qui devraient intervenir au 1^{er} janvier 2013.

Pour consulter les calculatrices, [cliquez ici](#).

Contacts presse :

Katia Lefeuvre : 01 44 94 66 27 / katia.lefeuvre@energie-mediateur.fr

Le médiateur national de l'énergie participe à l'information des consommateurs sur leurs droits et formule des recommandations écrites aux litiges dont il a été saisi : www.energie-mediateur.fr.

Pour trouver toutes les informations pratiques sur les démarches et les droits des consommateurs en matière d'énergie : www.energie-info.fr.